



Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc JOB 1K0

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le lundi 21 août 2023 à la session régulière du Conseil municipal de Chartierville, a été adopté et suite de l'obtention du certificat de conformité de la MRC du Haut-Saint-François, est par la présente en vigueur :

RÈGLEMENT 2023-03 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 101-2001 AFIN D'AUTORISER LES USAGES D'HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 27, rue Saint-Jean-Baptiste à Chartierville, pendant les heures régulières d'ouverture ou sur le site web de la municipalité chartierville.ca.

DONNÉ à Chartierville, ce 3e jour du mois d'octobre 2023.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière – trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pamela Blais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chartierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil ainsi que dans un journal diffusé sur le territoire, ce mardi 3 octobre 2023, entre 8h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour d'octobre 2023.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière – trésorière